



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 7

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
07/10/2024

#### Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie

#### Absents excusés :

Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé donne pouvoir à M. BLOT Dominique, Mme TERRIER Sandra donne pouvoir à M. BORTOT Pascal, M. MONCHAUX Eric donne pouvoir à M. BOEUF Alain

#### Absent :

M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : Mme PEDRON Nathalie

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 021-212105852-20241014-2024\_39-DE



**Objet : Mise à jour des locations de terres communales et signature d'un bail à ferme avec la SCEA La Grande Corvée (Délibération n° 2024-39)**

Remplace la délibération n° 2016-60 du 7 octobre 2016

Vu le courrier de la SCEA La grande Corvée du 1<sup>er</sup> février 2024 informant de la transformation du GAEC en SCEA.

Considérant que la SCEA La Grande Corvée cultive une surface de 1 ha 92 ca sur la parcelle AD 235.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'établir un bail à ferme pour cette parcelle qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- de fixer le prix à 141,03 € l'hectare (charges comprises). Ce prix sera réactualisé chaque année selon l'indice départemental des fermages (région naturelle, plaine/plateau).

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saulon-la-Chapelle  
Le Maire, Pascal BORTOT

